



## Collectivités territoriales et projet d'aéroport à Notre Dame des Landes

Un vote est aujourd'hui proposé dans 4 collectivités territoriales à propos de leur participation financière à la construction d'un nouvel aéroport à Notre Dame des Landes. Nous tenons à exprimer très clairement la position de l'association « **Écologie-Solidarité Pays de la Loire** ».

A./ Les polémiques auxquelles nous avons assisté sur les moyens de liaison (routière, ferroviaire, ...) avec le (peut-être) futur aéroport de Notre Dame des Landes ont assez peu d'intérêt, sauf à montrer que les 550 millions € ne reflètent pas le coût réel de ce projet d'aéroport : les liaisons routières et ferroviaires (sans parler d'un bien inutile pont sur la Loire) représentent un montant bien plus important. Un aéroport sans liaisons n'a aucun sens.

B./ La question de savoir qui va payer le coût global du projet a peu d'intérêt : que ce soit l'Etat ou les collectivités territoriales, c'est toujours de l'argent public qui ne va pas servir à d'autres investissements plus utiles (liés, par exemple, au développement des transports en commun). Relevons quand même que dans une période où l'Etat tente d'asphyxier financièrement les collectivités locales par le blocage ou la diminution de ses dotations, il est plus que surprenant de voir des collectivités se substituer à l'Etat dans un domaine qui est de sa pleine compétence.

C./ La question de fond, c'est celle de l'utilité de ce projet. C'est de cette question qu'il faut débattre : et là, il faut énoncer les raisons de notre opposition :

- 1 - D'une façon générale, le transport aérien est fortement consommateur de pétrole et émetteur de Gaz à Effet de Serre. Même si des progrès techniques peuvent être réalisés pour alléger les avions, il faudra toujours vaincre l'attraction terrestre et ce sera toujours énergivore. C'est la raison pour laquelle le transport aérien restera irremplaçable pour certains types de déplacements, mais que son développement sera nécessairement limité, si on veut éviter la catastrophe climatique. De plus, Nantes-Atlantique n'est pas saturé et n'est pas prêt de l'être. Du fait de l'augmentation de la capacité des avions et de leur meilleur remplissage (les compagnies cherchent la meilleure rentabilité possible), le nombre de mouvements est resté quasiment stable depuis 1998, malgré une augmentation du nombre des passagers : le pic de 43 400 mouvements de l'année 2000 n'a toujours pas été égalé.
- 2 - Nantes Atlantique n'est pas plus dangereux que les autres aéroports : de nombreux aéroports internationaux se situent en pleine ville ; et d'autres en France présentent au moins autant de difficultés (ex Marseille). Il faudrait simplement équiper Nantes-Atlantique de moyens modernes de guidage d'approche. Ou bien, si on nous dit que, décidément, Nantes-Atlantique est réellement dangereux, alors il faut faire preuve de sérieux et le fermer tout de suite !
- 3 - Notre Dame des Landes, s'il est construit, ne sera pas l'aéroport international du grand ouest : aucune ville proche n'est décidée à fermer le leur. La récente polémique avec Angers le démontre parfaitement. Imagine-t-on que les aéroports de Rennes, Brest ou même La Roche sur Yon ou Ancenis vont fermer ???  
S'il était construit, ce serait simplement un aéroport nantais un peu plus gros que l'actuel. La pertinence de cet aéroport du point de vue économique peut d'ailleurs

être posée : Air France a même étudié la possibilité d'affréter des TGV pour Roissy où il serait plus facile d'optimiser le remplissage de gros avions plus économes en énergie.

- 4 - En ce qui concerne les nuisances sonore et les difficultés à urbaniser l'île de Nantes et le secteur des anciens abattoirs, la proposition de remplacer la piste actuelle par une piste perpendiculaire pourrait en éviter beaucoup (ainsi que le survol de Nantes) à un coût très inférieur à Notre Dame des Landes et avec une liaison ferroviaire très simple à réaliser, puisque la voie SNCF Nantes-Pornic passe à quelques centaines de mètres.

Question subsidiaire sur la délibération présentée à Nantes Métropole : il est prévu de créer un syndicat mixte pour gérer les contributions financières des collectivités locales, mais aussi pour réfléchir et agir en matière d'aménagement et de développement des territoires impactés par le projet. La délibération précise que la participation de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (CCEG) à ce syndicat mixte est souhaitée. Mais dans un des paragraphes présentant le syndicat mixte, il est dit qu'il fallait que les collectivités regroupées en son sein devaient « *adopter dans un premier temps la convention Etat-Collectivités de cofinancement public du projet* ». Veut-on, par ce biais, obliger la CCEG à approuver implicitement le projet de nouvel aéroport auquel elle s'est publiquement opposée ?

Pour l'Association, Patrick COTREL  
Le 15 octobre 2010